



# FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08  
Fédération de protection de l'environnement fondée en 1978. Association sportive agréée (Code L. 121-4 du Code du sport).  
www.ffmm.net Courriel : secretariat@ffmm.net

## Demande d'adhésion d'une association

Saison 2019-2020 : période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 30 septembre 2020.

Merci de bien vouloir compléter ou modifier les informations de ce document

### 1 - Caractéristiques de l'association

N° association :

Sigle de l'association : .....

Nom de l'association .....

Adresse du siège social : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

E-mail : ..... Tél. du siège : .....

Site internet (pas l'e-mail !) : .....

Préfecture ou TI : N° association : ..... N° SIRET : .....

### 2 - Coordonnées du président ou de la présidente

M./Mme/Mlle ..... Nom et prénom : .....

E-mail : ..... Tél. fixe : ..... Tél. mobile : .....

### 3 - Adresse de correspondance (si différente du siège social)

M/Mme/Mlle ..... Nom et prénom :

Adresse : .....

Code Postal ..... Localité : .....

E-mail : ..... Tél. fixe : ..... Tél. mobile : .....

### 4 - Forme juridique de l'association

Votre association est constituée :  D'une seule association déclarée. Indiquer le nombre de sections :

(Cocher la case correspondante)  De plusieurs associations déclarées. Indiquer le nombre :

### 5 - Activités pratiquées dans l'association

Activités non sportives : .....

Sports de loisir : .....

Compétitions : .....

**6 - Éligibilité à l'agrément sport**

N° association :

Si l'association délivre la Carte Montagne à 75 % au moins de ses membres elle bénéficie de l'affiliation à la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO), sans verser une cotisation supplémentaire. Au titre de cette affiliation l'association bénéficiera de l'agrément d'association sportive au titre de l'article L. 121-4 du Code du sport, sous condition de compléter les informations des questions 6-1 à 6-4.

L'association est-elle éligible à l'agrément ?  Oui  Non

**6-1. Association employeur**

L'association emploie-t-elle du personnel ?  Oui  Non

● Nombre de salariés, personnes physiques du dernier exercice clos :

● Nombre de salariés, équivalent temps plein du dernier exercice clos :

● Nombre d'heures rémunérées :  Masse salariale brute :  €

**6-2. Budget de l'association**

● Total des recettes du dernier exercice clos (hors subventions)  €

● Montant de l'assurances "R.C." incluse dans les charges du bilan :  €

**6-3. CNDS - Handicap**

● Avez-vous une section handisport ou sport adapté ?  Oui  Non

● Avez-vous obtenu une aide CNDS pour actions omnisports ?  Oui  Non

Si oui, montant de la subvention :  €

**6-4. Politique de la ville**

1) Votre association est-elle dans une commune avec quartiers QPV ?  Oui  Non

● Si oui, le siège est-il dans un territoire QPV ?  Oui  Non

● Si oui, est-elle financée dans le cadre d'actions "contrat de ville" ?  Oui  Non

2) Votre association est-elle implantée dans un territoire ZRR ?  Oui  Non

● Si oui, est-elle actrice au sein du contrat de ruralité de sa commune ?  Oui  Non

3) Votre association est-elle bénéficiaire d'un agrément SC ?  Oui  Non

● Si oui, combien de missions proposez-vous ?  Oui  Non

● Si non, accueillez-vous tout de même un jeune en mission ?  Oui  Non

● Si oui, par quel intermédiaire ? .....

4) Intervient-elle dans le cadre des temps périscolaires ?  Oui  Non

**7 - Composition de l'effectif adhérent**

N° association :

Au 30 juin 2019 : Au 31 décembre 2019 : 

Adhérents (tous les membres de l'association)		
	Moins 18 ans	Plus de 18 ans
Hommes		
Femmes		
<b>TOTAL</b>		

**Dirigeants élus**

(Comité/sections)

Déjà compris dans les adhérents

= 

Nous vous prions de joindre la liste des membres du conseil d'administration pour l'année 2019

**TOTAL GENERAL**

Dont adhérents non licenciés

**8 - Montant de la cotisation 2019-2020**

Nombre

Montant

Total

**A - Cotisation statutaire (1)****A1** - Jusqu'à 100 membres

59.00 €

↓

**A2** - Nombre de membres au-dessus de 100 membres

x 0.59 € =

↓

Maximum 400.00 €

**Total de la cotisation statutaire A1 + A2****B - Protection juridique (1)****B1** - Jusqu'à 100 membres

66.00 €

↓

**B2** - Nombre de membres au-dessus de 100 membres

x 0.66 €

↓

Protection juridique gratuite si l'association délivre la Carte Montagne à 75 % des membres

**Total de la protection juridique B1 + B2**

↓

**Merci de joindre un chèque, libellé au nom de FFMM.***Ne pas oublier de signer votre chèque.***Total à payer =**

(1) Cotisation valable pour la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

**9 - Carte Montagne - assurance**Le club souhaite délivrer la Carte Montagne : Oui  Non 

Nombre de cartes souhaité :

L'association s'engage à respecter sans réserve les statuts de la fédération et les conditions de la Carte Montagne précisées au Titre IV du règlement intérieur dont l'association a pris connaissance, et de restituer en fin de saison les cartes invendues et/ou annulées. **Pour acceptation cocher la case.**

Cadre réservé à la F.F.M.M.

Suite donnée :  Accord  Refus  Ajournement

N° d'adhésion : .....

Date : .....

Observations : .....

.....

Date .....

Signature du Président ou de la Présidente  
et tampon de l'association

**10 - Composition du Conseil d'administration**

N° association :

Joindre la liste des membres du Conseil d'administration et le récépissé de la Préfecture ou du tribunal d'instance

**1 - Bureau****Président**

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

E-mail : .....

**Secrétaire**

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

E-mail : .....

**Trésorier**

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

E-mail : .....

**2 - Autres membres du Conseil d'administration***Joindre la liste*

Les informations demandées dans ce document sont indispensables pour l'adhésion ou son renouvellement. Elles resteront confidentielles. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ces informations (RGPD du 23/05/2018). Ce droit s'exerce auprès du siège administratif de la Fédération Française du Milieu Montagnard.

Observations éventuelles :

.....  
 .....  
 .....

**Prix des cotisations 2019-2020**(Période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020)

Votés par l'assemblée générale du 16 mars 2019

Cotisation statutaire 2019-2020	59.00 € jusqu'à 100 membres. + 0.59 € par membre au dessus de 100 membres. Maximum 400 €.
<b>Cotisations complémentaires</b>	
Carte Montagne - assurance (1)	Individuelle : 27.70 € Familiale : 71.50 € (Père, mère et jusqu'à 3 enfants de moins 18 ans) Junior : 21.00 € (Moins de 18 ans)
Protection juridique	66.00 € jusqu'à 100 membres + 0.66 € / membre au-dessus de 100. Garantie gratuite si l'association délivre la Carte Montagne à 75 % de ses membres.

(1) Les associations doivent ajouter leurs frais de gestion au prix de la carte qu'elles délivrent à leurs membres.